



REGLEMENT INTERIEUR

RESTAURANT SCOLAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX RENTREE 2017 – 2018

ROLE

Service rendu par la municipalité afin de distribuer, au plus juste prix, des repas aux élèves fréquentant les écoles publiques de Creuzier-le-Vieux.

FONCTIONNEMENT

- le restaurant scolaire est sous régie municipale
- une commission extra-municipale, consultative, permet aux parents de s'impliquer dans la vie du restaurant scolaire : commission des menus ...
- les repas sont préparés et servis par le personnel communal
- l'accueil et la surveillance des élèves sont assurés par le personnel communal

BUT

Servir un repas équilibré, varié et de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaitons que les enfants apprennent :

- A rester assis
- A penser aux autres
- A parler correctement et normalement (sans crier)
- A respecter le personnel de service et être poli (respecter les formules de politesse – s'il te plait et merci)
- A prendre soin du matériel (verre, petites cuillères ...)
- A utiliser leur serviette de table marquée obligatoirement à leur nom
- Apprendre à goûter à chaque plat servi

Nous demandons aux parents de s'assurer du bon comportement de leur(s) enfant(s).

Il est regrettable que le personnel de service se plaigne de l'attitude de certains enfants.

A tout manquement à la discipline et au règlement intérieur et en cas de récurrence, un avertissement sera envoyé aux parents par la mairie qui pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

Lors des discussions avec vos enfants, des questions, des problèmes ne manqueront pas de se poser.

N'hésitez pas à en faire part en participant aux réunions de la commission extra communale.

COUT

La participation est de 2,60 euros par repas, jusqu'à nouvel ordre.

Ce tarif correspond uniquement aux prix des matières premières.

La municipalité met à disposition du Restaurant Scolaire les locaux et prend en charge le budget de fonctionnement : entretien, chauffage et salaire des agents.

PAIEMENT

Une facture vous sera adressée par le Trésor Public, la famille doit régler au plus vite afin d'éviter les procédures de recouvrement.

En cas de difficulté financière, les familles peuvent prendre contact avec le CCAS en mairie.

MEDICAMENT

Aucun médicament ne doit être donné ou laissé aux enfants fréquentant le Restaurant Scolaire en dehors du cadre d'un PAI. Aucun médicament n'est anodin et des échanges entre les enfants pourraient avoir de graves conséquences.

INSCRIPTION

La participation de votre enfant aux services du Restaurant Scolaire suppose l'acceptation de ses conditions et règles de fonctionnement.

La fiche de renseignements ci-jointe devra être remplie avec le plus grand soin et retournée dans les plus brefs délais.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.

A Creuzier-le-Vieux, le 1 septembre 2017
Le Maire, Christian BERTIN



Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Je rappelle ici le nom et adresse où les factures seront adressées tout au long de l'année scolaire.

Mr / Mme (NOM/Prénom)

adresse :

Lu et approuvé
(date et signature)

Commune
de
CREUZIER-LE-VIEUX



37, rue de la Mairie
03300 CREUZIER-LE-VIEUX
courriel : mairie.creuzier-le-vieux@wanadoo.fr
Tél. : 04.70.30.93.60
Fax : 04.70.98.52.14

Fiche à retourner aux instituteurs
impérativement
avant le 7 septembre 2017

FICHE D'INSCRIPTION

ECOLE MATERNELLE

RESTAURANT SCOLAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX RENTREE 2017 -2018

A Creuzier-le-Vieux, le 01 septembre 2017

Le présent document doit être obligatoirement rempli et retourné même si la fréquentation de votre enfant est occasionnelle.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.

Vous devrez prendre connaissance du règlement intérieur avant de le remplir et en accepter les conditions.

ENFANT

Son nom :
Son prénom :
Date de naissance :
Classe :

INFORMATIONS GENERALES

	Père	Mère
Nom
Prénom
Adresse
Code Postal et Commune
Téléphone fixe
Téléphone portable
adresse mail

ASSURANCE (responsabilité civile ou extra-scolaire)

Nom Assurance :N° assurance :

Date de validité :

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ? OUI NON

Si oui, précisez la ou les allergie(s) :

.....
.....

PAI OUI NON

Si oui, fournir un certificat médical ou élaboration d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Le panier repas devra être élaboré par les parents.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom : Tél. :

Nom : Prénom : Tél. :

Nom : Prénom : Tél. :

Nom : Prénom : Tél. :

Nom du Médecin traitant : Tél. :

Je soussigné(e) :

Autorise toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'urgence, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et certifie les renseignements exacts.

FACTURATION

La facturation mensuelle est adressée aux familles au début du mois suivant, sur la base du nombre de repas consommés. Le paiement se fera au plus vite auprès du Trésor Public de Bellever-sur-Allier.

La facture sera établie et envoyée durant toute l'année scolaire à :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Je souhaite recevoir ma facture par mail : oui non

La signature implique l'acceptation du règlement ci-joint.

A....., le.....

Signature des parents ou responsables légaux